



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 35 du 26 avril 2024

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 13

DÉCISION N° 01D24010914/ARM/DGA

portant désignation de l'autorité de coordination en matière de prévention et de protection contre l'incendie.

Du 08 avril 2024

DÉCISION N° 01D24010914/ARM/DGA portant désignation de l'autorité de coordination en matière de prévention et de protection contre l'incendie.

Du 08 avril 2024

NOR A R M A 2 4 0 0 3 7 3 S

Texte(s) abrogé(s) :

↳ [Décision N° 41479/ARM/DGA/DRH du 25 septembre 2019 portant désignation de l'autorité de coordination en matière de prévention et de protection contre l'incendie.](#)

Référence de publication :

Le délégué général pour l'armement,

Vu [l'instruction N° 52924/DEF/DGA/DRH du 9 mai 2017 fixant l'organisation de la prévention des risques professionnels à la direction générale de l'armement](#) ;

Vu [l'instruction N° 310066/ARM/SGA/DRH-MD du 12 juillet 2022 relative aux modalités de mise en œuvre de l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'organisation de la prévention et de la protection contre l'incendie au ministère de la défense](#),

Décide :

Art. 1^{er}. La fonction de l'autorité de coordination en matière de prévention et de protection contre l'incendie au sein de la direction générale de l'armement est confiée au chef du service de la transformation et de la performance.

Art. 2. La présente décision sera insérée au recueil des dispositions de prévention du service de la transformation et de la performance.

Art. 3. Cette décision abroge la décision N° 041479/ARM/DGA/DRH du 25 septembre 2019 portant désignation de l'autorité de coordination en matière de prévention et de protection contre l'incendie.

Art. 4. La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Le délégué général pour l'armement,

Emmanuel CHIVA.